

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 14 avril 2020, à 19 h 30, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAULT
M ^{mes} les conseillères	Cécile CAMIRÉ Carole CHEVARIE Marie CORBEY Patricia COUETTE
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ Mario GAUMONT

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAULT.

SONT AUSSI PRÉSENTES

M ^{me} la directrice générale	Andrée BOUFFARD
M ^{me} la greffière	M ^e Natacha DUPUIS-CARRIER

CITOYENS: 0

JOURNALISTE: 0

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance étant tenue à huis clos, conformément aux mesures autorisées par le gouvernement du Québec pour minimiser les risques de propagation de la COVID-19, M. le maire Alain THIBAULT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et aux fonctionnaires municipaux présents.

2020-04-109

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-110

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2020

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-111

RATIFICATION – DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

DE ratifier les décisions ci-après prises à l'occasion des séances suivantes de la commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu'elles apparaissent aux procès-verbaux de ces séances, à savoir :

- 16 mars 2020 : décisions CP-0320-81 à CP-0320-90 inclusivement;
- 23 mars 2020 : décisions CP-0320-91 à CP-0320-106 inclusivement;
- 6 avril 2020 : décisions CP-0420-107 à CP-0420-119- inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-112

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – ISOLATION DE LA TOITURE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 20, BOULEVARD DES ÎLES – BIRON LEBLANC INC. – Facture n° 20-006

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 4 500,00 \$, taxes en sus, à la firme BIRON LEBLANC INC., en paiement pour le contrat visant notamment les services professionnels requis pour la directive de changement DC-19 et l'isolation de la toiture sur le bâtiment du 20, boulevard des Îles, faisant l'objet de la résolution numéro 2019-08-244, le tout conformément à la facture n° 20-006 du 11 février 2020 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 3 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-113

AUTORISATION DE PAIEMENT – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – TETRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60650320

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 68 542,56 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 6 854,26 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture n° 60650320 datée du 20 février 2020 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 3 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2020-04-114

**ADJUDICATION DE CONTRAT – TRAÇAGE DES LIGNES DE RUES –
PROJET N° VPC-STP-TL-202020204-01**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'adjuger en faveur du seul soumissionnaire conforme, ALAIN DESCHÊNES, CONSTRUCTION INC. (SIGNALISATION INTER-LIGNES), le contrat de traçage des lignes de rues, projet n° VPC-STP-TL-202020204-01 pour une somme totale de 51 441,08 \$, taxes en sus, ce montant inclus l'option n° 1 – Pistes cyclables (lignes bleues) au montant de 7 729,66 \$ et l'option n° 2 – Identification des puisards au montant de 700,00 \$, le tout conformément à la soumission de cette entreprise, au devis et aux documents d'appel d'offres qui s'y rapportent ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics datée du 10 mars 2020;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout constat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-115

**NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER}
MAI AU 30 JUIN 2020**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil municipal doit, pour une période qu'il détermine, nommer un maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE nommer M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE pour agir à titre de mairesse suppléante de la VILLE DE PORT-CARTIER à compter du 1^{er} mai 2020 jusqu'au 30 juin 2020;

D'autoriser la mairesse suppléante à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tous les documents, chèques et autres effets en l'absence de M. le maire Alain THIBAUT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-116

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UN NOUVEL ORGANISME –
ASSOCIATION DE BASKETBALL AMATEUR DE PORT-CARTIER**

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

DE reconnaître l'organisme ASSOCIATION DE BASKETBALL AMATEUR DE PORT-CARTIER comme partenaire associé « sport et culture jeunesse » et partenaire associé « sport et culture adulte » conformément à la politique de

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

reconnaissance des organismes de la Ville de Port-Cartier et le tout conformément à la recommandation du Service des loisirs et de la culture en date du 10 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-117

PROCLAMATION – SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS – 19 AU 25 AVRIL 2020 – TRANSPLANT QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la *Semaine nationale du don d'organes et de tissus* se tiendra du 19 au 25 avril 2020 afin de promouvoir l'importance du don d'organes synonyme de vie et d'espoir pour les personnes en attente de transplantation au Québec;

CONSIDÉRANT la proposition de TRANSPLANT QUÉBEC de fournir un drapeau pour déploiement sur un mât extérieur visant à accroître la visibilité de la cause du don d'organes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser M. le maire à procéder à une proclamation en ces termes :

« Par conséquent, je, Alain THIBAULT, maire de Port-Cartier, proclame par la présente, la semaine du 19 au 25 avril 2020, *Semaine nationale du don d'organes et de tissus* dans la Ville de Port-Cartier »;

D'autoriser le déploiement du drapeau de TRANSPLANT QUÉBEC sur un mât situé devant l'hôtel de ville au cours de cette semaine afin de souligner l'importance du don d'organes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-118

AUTORISATION – TENUE D'UNE COLLECTE DE FONDS À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 138 ET DE LA RUE SHELTER-BAY – CENTRAIDE DUPLESSIS INC. – 18 SEPTEMBRE 2020

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser CENTRAIDE DUPLESSIS INC. à tenir une collecte de fonds à l'intersection de la route 138 et de la rue de Shelter-Bay, le 18 septembre 2020, de 7 h à 9 h et de 11 h 30 à 13 h 30, sujet aux procédures habituelles applicables à ce type d'activité, afin de recueillir des fonds qui contribueront à l'amélioration de la qualité de vie des gens en contexte de vulnérabilité, conformément à la demande présentée à la Ville le 6 mars 2020;

QUE CENTRAIDE DUPLESSIS INC. soit responsable d'aviser la Sûreté du Québec, poste auxiliaire de Port-Cartier et le service ambulancier, de la tenue de cette activité et de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

DE demander à l'organisme de prévoir la remise d'un coupon à ceux qui ont déjà contribué lors de cette collecte

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-119

APPROBATION – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'URBANISME EN INSPECTION MUNICIPALE – GROUPE URBOX (9293-4330 QUÉBEC INC.)

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'entériner l'octroi d'un mandat de 210 heures pour des services professionnels d'urbanisme en inspection municipale au GROUPE URBOX (9293-4330 QUÉBEC INC.), à un tarif horaire de 80 \$, conformément à l'offre de services n° 20-002 datée du 15 mars 2020 présentée au conseil municipal lors de la commission permanente du 23 mars 2020, étant précisé que les frais de déplacement, de Port-Cartier à Sept-Îles, indiqués sur ladite proposition sont autorisés à 0,38 \$ /km;

DE préciser que la prestation des services visés devra s'effectuer exclusivement pour la Ville et sur demande de la direction générale;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière, à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, le contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-120

SUSPENSION DE L'APPLICATION DES PÉNALITÉS ET INTÉRÊTS SUR LES TAXES MUNICIPALES ET TOUS AUTRES TYPES DE CRÉANCES DUES À LA VILLE DE PORT-CARTIER – COVID-19

CONSIDÉRANT que la résolution n° 2019-04-126 prévoit, pour les taxes municipales qui ne sont pas payées à l'échéance, une pénalité de 0,5 % du principal impayé par mois complet de retard jusqu'à concurrence de 5 % par an plus un intérêt au taux de 5 % par an sur les taxes impayées et la pénalité;

CONSIDÉRANT que la résolution n° 2019-04-126 prévoit également un taux d'intérêt sur tous les autres types de créances qui ne sont pas payés à l'échéance à 10 % par an;

CONSIDÉRANT que l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

CONSIDÉRANT les circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19, la Ville de Port-Cartier désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

QUE le taux d'intérêt et la pénalité sur les taxes municipales ainsi que sur tous les autres types de créances exigibles pour l'année courante et impayée, à ce jour, soient à 0 % par an, calculé dès l'adoption de la présente résolution;

QUE ces taux soient maintenus jusqu'au 6 juillet 2020;

DE préciser que cette date pourrait être modifiée selon l'évolution de la situation liée à la COVID-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-121

AUTORISATION DE PAIEMENT ET LIBÉRATION DES RETENUES CONTRACTUELLES – AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE LA MAISON DE LA FAMILLE – CONSTRUCTION L.F.G. INC. – FACTURE N° 019936

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 12 196,44 \$, taxes incluses, à CONSTRUCTION L.F.G. INC. en paiement sous protêt des services et fournitures rendus selon l'avis de changement DC-19 dans le cadre de la réalisation des travaux du projet d'aménagement des locaux de la Maison de la famille, faisant partie du projet VPC-STP-SEG-20160206-01, le tout conformément à la facture n° 019936 datée du 25 novembre 2019 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 17 mars 2020;

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 49 792,74 \$, taxes incluses, à CONSTRUCTION L.F.G. INC. en paiement sous protêt de la libération des retenues contractuelles de 10 % afférente au contrat précité, le tout conformément à la recommandation du Service des travaux publics en date du 17 mars 2020;

DE préciser que le paiement est fait **sous protêt**, sans aucune admission de même que sans préjudice à et sous réserve de tous les droits et recours de la Ville de Port-Cartier à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-122

AUTORISATION DE PAIEMENT – ÉLABORATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DANS LE CADRE DU PROJET DE PROTECTION DE LA PLAGE ROCHELOIS – ENGLOBE CORP. – FACTURE N° 900317260

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 3 113,00 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 311,30 \$, taxes en sus, à l'entreprise ENGLOBE CORP., en paiement des services rendus pour l'étude d'impact environnementale dans le cadre du projet de protection de la plage Rochelois, conformément à la facture n° 900317260, datée du 5 février 2020, le tout conformément à la recommandation du Service des travaux publics en date du 17 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2020-04-123

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2020 – 1^{ER} APPEL DE PROJETS

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'accorder une subvention pour les projets mentionnés ci-dessous, aux montants suivants :

- Achat de matériel d'exposition pour LA CORPORATION DES ARTISANS LA COTIERE au montant de 770,00 \$ représentant 50 % du montant global du projet;
- Aménagement d'un coin bibliothèque et lecture pour l'école DOMINIQUE-SAVIO de Pentecôte au montant de 1 003,52 \$ représentant 50 % du montant global du projet;
- Achat et remplacement d'instruments de musique pour l'ÉCOLE DE MUSIQUE DE PORT-CARTIER INC. au montant de 1 318,19 \$ représentant 50 % du montant global du projet;
- Achat et impression de coroplast pour exposition permanente « phase 2 » de LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET PATRIMONIALE DE PORT-CARTIER au montant de 1 086,31 \$ représentant 50 % du montant global du projet;
- Impression et publication d'un roman jeunesse et articles promotionnels pour Madyson HORN-OUELLET (auteur) au montant de 942,80 \$ représentant 50 % du montant global du projet;
- Enregistrement d'un album de chansons originales pour Michel VILLENEUVE (artiste en chanson) au montant de 7 500,00 \$ représentant 32.6 % du montant global du projet;

DE prendre le montant des subventions à même le code budgétaire du fonds d'administration prévu à cet effet dans le budget du secteur culturel du Service des loisirs et de la culture 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-124

DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES – RESSOURCE DE RÉINSERTION LE PHARE – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'indiquer que la Ville de Port-Cartier s'en remet à la décision de la Commission municipale du Québec relativement à la demande d'exemption de toutes taxes foncières pour l'activité exercée dans le dossier CM-67313 par RESSOURCE DE RÉINSERTION LE PHARE pour l'immeuble situé au 164, boulevard Portage-des-Mousses, à Port-Cartier;

DE préciser à la Commission municipale du Québec que la Ville ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une audience.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2020-04-125

OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION DE LOGICIEL – VOILÀ – PERMIS EN LIGNE – PG SOLUTIONS INC.

CONSIDÉRANT la proposition datée du 25 mars 2020, n° 1VPOR26-002927-JQ5, reçue de PG SOLUTIONS INC., visant l'acquisition des logiciels et licences visant notamment la plateforme VOILÀ afin d'effectuer des demandes de permis en ligne;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se prévaloir des dispositions de l'article 20 de la Politique d'achats n° 1006;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser la conclusion d'un contrat avec PG SOLUTIONS INC., visant l'acquisition des logiciels et licences notamment la plateforme VOILÀ afin d'effectuer des demandes de permis en ligne pour un montant unique initial de 5 940,00 \$, taxes en sus, et un montant de frais récurrent de 1 170,00 \$, taxes en sus, le tout conformément à l'offre de services de cette entreprise, en date du 25 mars 2020, n° 1VPOR26-002927-JQ5, ainsi qu'à la recommandation verbale de la direction générale;

D'autoriser la trésorière à effectuer les opérations comptables prévues audit contrat;

D'entériner la conclusion et signature par la directrice générale, pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, de tout contrat ou toute confirmation d'entente mentionnée ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-126

EMBAUCHE – POSTE D'ASSISTANT-TRÉSORIER AU SERVICE DE LA TRÉSORERIE

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

D'embaucher Chad GIASSON pour occuper le poste d'assistant-trésorier au Service de la trésorerie, selon les recommandations du comité de sélection et le tout conformément aux termes et conditions énoncés au projet de contrat d'embauche soumis au conseil municipal en date du 6 avril 2020;

DE préciser que, considérant que la situation actuelle de la COVID-19, la date d'entrée en poste est indéterminée;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière, à conclure et à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2020-04-127

MOUVEMENT DU PERSONNEL – MARS 2020

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

D'approuver le mouvement du personnel en mars 2020, tel que présenté au conseil municipal, à savoir :

EMBAUCHE

TREMBLAY, Mélanie Inspectrice en bâtiments 2020-03-03

TERMINAISON

GAGNÉ, Lydia Commis aux prêts / Secrétaire au greffe 2020-03-06
IMBEAULT, Denis Chauffeur 2020-03-06

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-128

ADJUDICATION DE CONTRAT – RÉPARATION ET RESURFAÇAGE DE PAVAGE ASPHALTIQUE – PROJET N° VPC-STP-AV-20200120-01

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'adjuger en faveur du seul soumissionnaire conforme, PAVAGE BÉTON TC INC., le contrat de Réparations et resurfaçage de pavage asphaltique, projet n° VPC-STP-AV-20200120-01, selon les modalités suivantes :

1. Réparations de pavage asphaltique (Secteur Port-Cartier)	61,25 \$ / m ²
Mobilisation et démobilité vers Port-Cartier	0,00 \$
2. Resurfaçage de pavage asphaltique (Secteur Port-Cartier)	61,25 \$ / m ²
Mobilisation et démobilité vers Port-Cartier	0,00 \$
3. Réparations de pavage asphaltique (Secteur Rivière-Pentecôte)	71,25 \$ / m ²
Mobilisation et démobilité vers Rivière-Pentecôte	2 600,00 \$
4. Resurfaçage de pavage asphaltique (Secteur Rivière-Pentecôte)	71,25 \$ / m ²
Mobilisation et démobilité vers Rivière-Pentecôte	2 600,00 \$

DE préciser que, selon ce qui a été négocié avec le seul soumissionnaire conforme, les frais de mobilisation et démobilité prévus dans le secteur de Rivière-Pentecôte ne seront pas facturés si les travaux octroyés dans ce secteur représentent plus de 250 mètres carrés.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à constater et à signer, pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout constat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite ou plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2020-317 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT DE 10 031 000 \$ POUR LA MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE, D'INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – LOT 2

M. le conseiller Daniel CAMIRÉ donne avis de motion que le projet de règlement n° 2020-317 décrétant des dépenses et un emprunt de 10 031 000 \$ pour la mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées, lot 2, qu'il présente et dépose, sera soumis pour adoption à une prochaine séance.

AFFAIRES NOUVELLES

2020-04-129

DÉPÔT DES BILANS ANNUELS DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'entériner le dépôt des bilans annuels de la qualité de l'eau potable pour l'année 2019 concernant les installations de distribution de l'usine de filtration (réseau PORT-CARTIER X0008253), poste de chloration (réseau Rivière-Pentecôte X0009698) et osmose inversée (réseau Rivière-Pentecôte X2155047), en regard des dispositions de l'article 53.3 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (RLRQ, c. Q-2, r. 40); en précisant que ces rapports sont disponibles à l'hôtel de Ville de Port-Cartier, au 40, avenue Parent, à l'entrée de la salle du conseil municipal (salle RC-12) et sur le site Internet de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-130

EMBAUCHE – REMPLACEMENT – POSTE DE GREFFIER AU SERVICE DU GREFFE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'embaucher M^e Ariane CAMIRÉ pour occuper le poste de greffière au Service du greffe en remplacement d'un congé de maternité, selon les recommandations du comité de sélection et le tout conformément aux termes et conditions énoncés au projet de contrat d'embauche, d'une durée approximative d'un (1) an, soumis au conseil municipal en date du 14 avril 2020;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière, à conclure et à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ et M. le conseiller Daniel CAMIRÉ s'abstiennent de participer aux débats et à la décision entourant ce point à l'ordre du jour, invoquant une possibilité de conflit d'intérêts.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC

En l'absence de public, aucune information n'est donnée par les conseillers municipaux.

RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L'OCCASION D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE

Aucune question soulevée à l'occasion d'une séance antérieure n'est restée en attente d'une réponse.

QUESTIONS DU PUBLIC :

Aucune question n'a été reçue de la part des citoyens ou des journalistes.

2020-04-131

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

QUE la séance ordinaire du 14 avril 2020 soit levée à 20 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Alain THIBAUT, maire
Président d'assemblée

M^e Natacha DUPUIS-CARRIER
Greffière

NDC/cp

Alain THIBAUT
Maire

